

**BRADERIE D'AUTOMNE A SAINT-SAUVEUR**  
**le dimanche 3 octobre 2010 - Saint-Sauveur**

Une fois de plus, votre association vous propose de participer à sa braderie d'automne à Saint-Sauveur. Dans la continuité de la dernière édition de la braderie d'automne sur Saint-Sauveur, cette braderie se déroulera en même temps que le vide grenier de la commune organisée par le GLAP (Groupe Laïc d'Animation Paroissiale). Cette entente permettra, outre le fait de faire un petit peu plus connaître notre association sur la commune et les environs, de profiter d'un nombre plus important qu'à l'accoutumée d'acheteurs potentiels.

Malgré cette entente, nous tenons à vous rappeler que seule la vente de matériel de puériculture, jouets et vêtements enfants sera autorisée lors de notre braderie.

Pour le midi, nous vous proposons d'apporter avec vous votre pique-nique. Si vous le désirez, le vide grenier propose une buvette avec vente de sandwiches.

Dorénavant l'inscription se fait via le site Internet de notre association <http://www.jum31.fr>. Vous recevrez une confirmation de votre inscription par la suite. La vente sera ouverte dès la fin de l'installation (pas de réservation possible aux adhérents de l'association dans ce cadre particulier). Vous aurez besoin d'apporter le matériel que vous jugerez utile pour réaliser une bonne vente. Prévoyez des portants pour exposer les vêtements si vous en possédez beaucoup ainsi que des parasols si le temps est au beau !

Les modalités d'organisation de cette manifestation seront discutées fin août avec la mairie de Saint-Sauveur et les organisateurs du vide-greniers. Tous les détails tels qu'horaires, matériel nécessaire... vous seront alors communiqués avec la confirmation d'inscription.

Les adhérents qui le souhaitent peuvent contribuer à faire que cette journée remporte un succès important, en diffusant l'affiche de la braderie que vous pouvez imprimer sur le site ou demander à notre secrétaire. La vente sera réservée à nos adhérents mais les achats seront ouverts à tout le monde. Cette braderie sera annoncée dans la Dépêche du midi et publicité sera faite dans le village.

La nouvelle législation en vigueur n'autorise les particuliers à ne participer qu'à deux ventes au déballage dans l'année. De ce fait, le courrier de confirmation contiendra une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Cette attestation devra être complétée et remise impérativement le jour de la braderie avec une photocopie de votre pièce d'identité.

Nous vous invitons à prendre connaissance des modifications de dernière minute en consultant le site <http://www.jum31.fr> ou en vous renseignant auprès de notre secrétaire.

Comptant sur votre participation, nous vous attendons nombreux.

Cordialement

Le Bureau

